



**PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun**

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME  
ARRÊTÉ N°

**ARRÊTÉ N°**

**20220147**

**Déclarant :**

- d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC République et de ses abords,**
- cessibles les immeubles nécessaires à cette opération, sur le territoire de la commune de Cournon d'Auvergne**

Le Préfet du Puy-de-Dôme  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- VU** le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière ;
- VU** le décret n° 86-455 du 14 mars 1986 portant suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et fixant les modalités de consultations du service des domaines ;
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 20211441 du 21 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Laurent LENOBLE, secrétaire général de la Préfecture du Puy de Dôme ;
- VU** la délibération du 23 mars 2021 par laquelle le conseil municipal de la commune de Cournon d'Auvergne autorise l'Etablissement Public Foncier Auvergne (EPF Auvergne) à demander l'ouverture d'une enquête, regroupant une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire, sur son projet d'aménager la ZAC République, sur le territoire de la commune et lui confie l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- VU** la délibération du conseil d'administration de l'EPF Auvergne du 29 avril 2021 acceptant cette opération et donnant tout pouvoir à son directeur pour conduire cette procédure ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2022 prescrivant l'ouverture des enquêtes conjointes, parcellaire et préalable à l'utilité publique pour le projet susvisé ;
- VU** le dossier d'enquêtes constitué comme il est dit aux articles R 112-4 à R 112-7 du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique et les registres y afférents ;
- VU** le plan parcellaire des immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet envisagé ;

**VU** les pièces constatant que l'avis d'ouverture des enquêtes a bien été publié et affiché à la mairie de Cournon d'Auvergne avant le 20 novembre 2021 et qu'il a été inséré dans deux journaux d'annonces légales du département huit jours au moins avant l'ouverture des enquêtes et rappelé dans les huit premiers jours de celles-ci ;

**VU** les pièces constatant que le dossier d'enquêtes, ainsi que les registres, sont restés déposés pendant 16 jours pleins et consécutifs du lundi 29 novembre au mardi 14 décembre 2021 inclus en mairie de Cournon d'Auvergne ;

**VU** les notifications individuelles aux propriétaires et les certificats d'affichage ;

**VU** les conclusions du commissaire-enquêteur sur l'utilité publique de l'opération ;

**VU** l'avis du commissaire-enquêteur sur la délimitation des immeubles à acquérir ;

**VU** les états parcellaires ci-annexés ;

**Sur proposition** de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme :

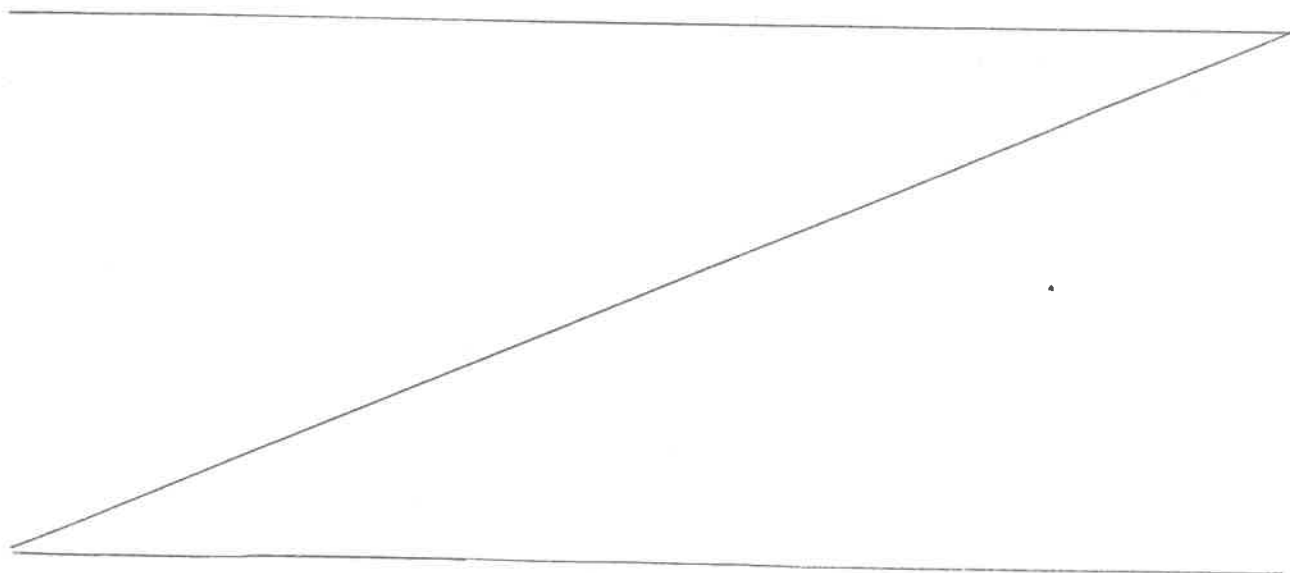
## **ARRETE**

**Article 1** : Est déclaré d'utilité publique, le projet de l'Etablissement Public Foncier Auvergne d'acquérir les immeubles nécessaires à l'aménagement de la ZAC République et de ses abords sur le territoire de la commune de Cournon d'Auvergne.

**Article 2** : L'EPF Auvergne est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les immeubles nécessaires à la réalisation de l'opération envisagée.

**Article 3** : L'expropriation devra être accomplie dans un délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

**Article 4** : Sont déclarés cessibles, conformément au plan parcellaire ci-dessus visé, les immeubles désignés sur les états parcellaires ci-après :



Commune : COURNON D'AUVERGNE									
ETAT PARCELLAIRE									
Nouvelle Place de la République									
PROPRIETAIRES									
INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRES				
ADRESSE	PARCELLE	NATURE	SURFACE (m2)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	EMPRISES		RELIQUATS	
						NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )
0004 AVENUE DE LA LIBERTE	BS 352	Sol	214	1. <b>MME BOUDOT</b> Gisèle, Marie, Constance Epouse de M. BLINE Profession : Retraitée Demeurant : 4 Bis Avenue de la Liberté 63800 COURNON D AUVERGNE  2. <b>Madame BLINE Dominique</b> Profession : Retraitée Demeurant : 23. avenue de Montjoly 63400 CHAMALIERES	Née le 19/06/1930 à CLERMONT-FERRAND (63)          Née le 10/04/1952 à MARSEILLE (13)	352	214	0	0

(\*) n'a pas satisfait aux obligations de l'article R 131-7 du Code de l'expropriation

REFERENCES		ETAT PARCELLAIRE				Commune : Cournon d'Auvergne			
UF 8		Nouvelle Place de la République							
		INDICATIONS CADASTRALES		PROPRIETAIRES					
ADRESSE	PARCELLE	NATURE	SURFACE (m2)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	EMPRISES		RELIQUATS	
						NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )
0004 RUE DU CORNONET	BS 354	Sol	296	<b>1. MME FUMEL Christiane, Marcelle, Fernande*</b> Epouse de M. IMBERDIS Demeurant : 15, place Joseph Gardet 63800 Cournon d'Auvergne	Née le 24/03/1932 à CLERMONT-FERRAND (63)	354	296	0	0
0004 RUE DU CORNONET	BS 356	Sol	117			356	117	0	0
0015 PLACE JOSEPH GARDET	BS 357	Sol	299			357	299	0	0
				<b>2. MME IMBERDIS Michelle, Marie-Jeanne*</b> Epouse de M. TRIBET Profession : Enseignante Demeurant : 8 Villa Bellevue 75019 PARIS	Née le 15/03/1965 à CLERMONT-FERRAND (63)				

(\* ) n'a pas satisfait aux obligations de l'article R 131-7 du Code de l'expropriation

REFERENCES		ETAT PARCELLAIRE				Commune : Cournon d'Auvergne			
UF 10		Nouvelle Place de la République							
		INDICATIONS CADASTRALES		PROPRIETAIRES					
ADRESSE	PARCELLE	NATURE	SURFACE (m2)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	EMPRISES		RELIQUATS	
						NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )
0002 RUE DU CORNONET	BS 359	Sol	135	Société Civile Immobilière P E G Demeurant : 2 Avenue de la liberté 63800 COURNON D AUVERGNE	Créée le 25/01/2000 429051295 /Au RCS Clermont-Ferrand	359	135	0	0

REFERENCES		ETAT PARCELLAIRE				Commune : Cournon d'Auvergne			
UF 13		Nouvelle Place de la République							
		INDICATIONS CADASTRALES		PROPRIETAIRES					
ADRESSE	PARCELLE	NATURE	SURFACE (m2)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	EMPRISES		RELIQUATS	
	BS 522	Sol	6			NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )
LES PARCEIROUX				<b>ELECTRICITE DE France*</b> Demeurant : 22, Avenue de Wagram DIVISION FISCALITE GROUPE 75008 PARIS  <b>EDF DISTRIBUTION AG CPTABLE AUVERGNE LIMOUSIN*</b>  Demeurant : Cité Cazeau OC0671 EDF CLERMONT-FD BP66 19002 TULLE CEDEX		522	6	0	0

(\*) n'a pas satisfait aux obligations de l'article R 131-7 du Code de l'expropriation

REFERENCES		ETAT PARCELLAIRE				Commune : COURNON D'AUVERGNE			
UF 14		Nouvelle Place de la République							
		INDICATIONS CADASTRALES		PROPRIETAIRES					
ADRESSE	PARCELLE	NATURE	SURFACE (m2)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	EMPRISES		RELIQUATS	
						NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )
LE CORNONET	BS 551	Sol	46	<p><b>1. MME LIGIER Anne-Marie, Elise*</b>            Epouse de M. BESSONIES            Demeurant :            3, rue du Lac            63800 COURNON D AUVERGNE</p> <p><b>2. MME BESSONIES Cécile, Simone*</b>            Epouse de M. GOUTTEQUILLET            Demeurant :            6, impasse des Toureaux            63500 ORBEIL</p> <p><b>3. Monsieur BESSONIES Laurent, Ludovic*</b>            Pacsé à Sandra PIRONY            Demeurant :            18, chemin Sous Orient            63116 BEAUREGARD-L EVEQUE</p>	<p>Née le 15/12/1951            à LE MANS (72)</p> <p>Née le 19/04/1974            à CLERMONT-FERRAND (63)</p> <p>Né le 08/09/1979            à CLERMONT-FERRAND (63)</p>	551	46	0	0

(\*) n'a pas satisfait aux obligations de l'article R 131-7 du Code de l'expropriation

REFERENCES		ETAT PARCELLAIRE				Commune : COURNON D'AUVERGNE			
UF 15		Nouvelle Place de la République							
		INDICATIONS CADASTRALES				PROPRIETAIRES			
ADRESSE	PARCELLE	NATURE	SURFACE (m2)	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	EMPRISES		RELIQUATS		
					NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )	
0003 AVENUE DE LA LIBERTE	BS 571	Sol	170	Née le 26/10/1948 à LE-PUY-EN-VELAY (43)	571	170	0	0	
<p>1. MME TOURRET Catherine, Marie, Martine, Augusta*</p> <p>Epouse de M. VEY</p> <p>Demeurant :</p> <p>Chemin de l'Arbousset</p> <p>43000 ESPALY-SAINT-MARCEL</p>									
<p>2. Madame VEY Eloïse, Anne, Marie*</p> <p>Demeurant :</p> <p>61 Avenue de Suffren</p> <p>75007 PARIS</p>				Née le 09/05/1975 à LYON 6ème (69006)					
<p>3. Monsieur VEY Antoine, Régis, Jacques*</p> <p>Epoux de Hélène, Brigitte, Louise MORIT</p> <p>Demeurant :</p> <p>9 rue Mazarine</p> <p>75006 PARIS</p>				Né le 09/05/1984 à LE PUY-EN-VELAY (43)					

(\*) n'a pas satisfait aux obligations de l'article R 131-7 du Code de l'expropriation



REFERENCES		ETAT PARCELLAIRE				Commune : COURNON D'AUVERGNE			
UF 18		Nouvelle Place de la République							
		INDICATIONS CADASTRALES		PROPRIETAIRES					
ADRESSE	PARCELLE	NATURE	SURFACE (m2)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	EMPRISES		RELIQUATS	
						NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )
0018 PLACE JOSEPH GARDET	BT 234	Sol	134	<p><b>1. MME JOUSSOUYS Renée, Augusta</b>            Epouse de M. MARCHE            Profession : Retraitée            Demeurant :            15 rue des Dômes            63670 LE CENDRE</p> <p><b>2. Monsieur MARCHE Georges, André</b>            Divorcé de Jessica, Aline, Claude CARLI            Profession : Employé MICHELIN            Demeurant :            11 rue des Dômes            63670 LE CENDRE</p> <p><b>3. MME MARCHE Brigitte, Marie-Antoinette</b>            Divorcée de Philippe FRIAUD            Profession : Technicienne            Demeurant :            86 Avenue Léon Blum Résidence les Mosaïques BAT 4            33110 LE BOUSCAT</p>	Née le 26/10/1939 à ALLEYRAS (43)	234	134	0	0

(\*) n'a pas satisfait aux obligations de l'article R 131-7 du Code de l'expropriation

REFERENCES		INDICATIONS CADASTRALES				PROPRIETAIRES		Commune : COURNON D'AUVERGNE			
UF 20		Nouvelle Place de la République				ETAT PARCELLAIRE					
ADRESSE	PARCELLE	NATURE	SURFACE (m2)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	EMPRISES		RELIQUATS			
						NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )		
RUE DU GIMEL	BW 220	Landes	241	CRCAM CENTRE France*		220	241	0	0		
0002 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	BW 223	Sol	249	445200488		223	249	0	0		
0003 RUE DU GIMEL	BW 410	Terrains à bâtir	536	Demeurant : 3, Avenue de la Libération 63000 CLERMONT FERRAND		410	536	0	0		

(\*) n'a pas satisfait aux obligations de l'article R 131-7 du Code de l'expropriation

REFERENCES		E'LAT PARCELLAIRE				Commune : COURNON D'AUVERGNE			
UF 21		Nouvelle Place de la République							
		INDICATIONS CADASTRALES		PROPRIETAIRES					
ADRESSE	PARCELLE	NATURE	SURFACE (m2)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )
0020 PLACE JOSEPH GARDET	BW 221	Sol	30	<b>CENTRE SUD*</b>	Créée le 27/12/1999	221	30	0	0
RUE DU GIMEL	BW 409	Sol	52	Demeurant : 21, Avenue de la Libération 63000 CLERMONT FERRAND	429311913 Au RCS Clermont-Fd	409	52	0	0

(\*) n'a pas satisfait aux obligations de l'article R 131-7 du Code de l'expropriation

REFERENCES		ETAT PARCELLAIRE				Commune : COURNON D'AUVERGNE			
UF 22		Nouvelle Place de la République							
		INDICATIONS CADASTRALES		PROPRIETAIRES					
ADRESSE	PARCELLE	NATURE	SURFACE (m2)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	EMPRISES		RELIQUATS	
						NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )
AVENUE DE LA REPUBLIQUE	BW 222	Sol	27	<b>CENTRE SUD</b> Demeurant : 21, avenue de la Libération 63000 CLERMONT FERRAND	Créée le 27/12/1999 Au RCS Clermont-Fd	222	27	0	0
				<b>CRCAM CENTRE France*</b> Demeurant : 3, Avenue de la Libération 63000 CLERMONT FERRAND					

(\*) n'a pas satisfait aux obligations de l'article R 131-7 du Code de l'expropriation

REFERENCES		E'LAT PARCELLAIRE				Commune : COURNON D'AUVERGNE			
UF 29		Nouvelle Place de la République							
		INDICATIONS CADASTRALES		PROPRIETAIRES					
ADRESSE	PARCELLE	NATURE	SURFACE (m2)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	EMPRISES		RELIQUATS	
						NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m <sup>2</sup> )
0005 AVENUE DE LA LIBERTE	BS 500	Sol	610	1. Société Civile Immobilière SPISS ROUCHY Demeurant : 5 Avenue de la Liberté 63800 COURNON D'AUVERGNE	Créée le 01/08/2006 Au RCS Clermont-Ferrand	500	610	0	0

(\*) n'a pas satisfait aux obligations de l'article R 131-7 du Code de l'expropriation

**Article 5** : Copie du présent arrêté, qui sera notifiée aux propriétaires concernés par l'expropriant, sera adressée pour exécution à :

- M. le Maire de Cournon d'Auvergne,
- M. le Président de l'EPF Auvergne,

et pour information à :

- Mme le Commissaire-Enquêteur.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 FEV. 2022

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Laurent LENOBLE

#### **Voies et délais de recours**

*En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.*

*Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.*

*Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.*

*Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.*

*Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.*

**Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>**